



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 63**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Prise en charge des frais de transports des élèves de l'École Maternelle au Parc de la Bannie

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée que le 18 juin dernier, a eu lieu un grand évènement : « les 50 ans de la création du Parc Animalier de la Bannie » de la Commune de Bourbonne les Bains.

Quant à la préparation de cette manifestation, il a été demandé aux élèves de l'École Maternelle de participer à l'élaboration d'un Land-Art [utilisation de la nature et de ce qu'elle offre (bois, sable, caillou, eau etc ...)] pour créer une œuvre artistique dans ce même milieu naturel] donc de réaliser un nid de Dinosaur.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'il a été nécessaire de faire appel à la société PRÊT À PARTIR pour emmener lesdits élèves au Parc Animalier de la Bannie le vendredi 16 juin 2023 afin qu'ils puissent concevoir leur création.

De ce fait, Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'approuver la prise en charge des frais de transport pour un montant de 45.00 € par la Commune de Bourbonne les Bains.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la prise en charge des frais de transport, des élèves de l'École Maternelle au Parc de la Bannie, pour un montant de 45.00 € par la Commune de Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire

Monsieur André NOIROT